

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*LOI LE L'INSPECTION DES CONSERVES EN BOITES—*Suite.*

Hon. Fisher—Placé dans la loi pour le cas de fabriques achetant des animaux abattus en dehors—1676; ne veut pas compliquer la loi—1676.

Discussion remise—1676.

Article 10—Peines—1664.

M. Stockton—Demande que l'amende soit imposée ainsi qu'emprisonnement—1664.

Hon. Fisher—Délit grave—1664; abattage, vente ou expédition d'animal que l'on sait impropre à consommation mérite châtiement sérieux—1665; ces abus ne se réforment pas avec des amendes—1665.

Hon. Foster—Demande que l'article soit rédigé de façon à impliquer le patron qui donnerait l'ordre d'abattre un animal impropre—1665.

Hon. Fisher—A étudié la question d'appliquer la loi au commerce local—1667; juge application impraticable—1667; opinion du ministre de la Justice—1668; tout ce qui entre dans les fabriques est cependant soumis à la loi quelle qu'en soit la disposition ultérieure—1668.

M. W. F. Maclean—Signale cas d'exportation d'animaux tués et exportés gelés à Terre-Neuve—1670; impossibilité d'inspection—1670.

M. Porter—Demande qu'il puisse y avoir appel d'une décision arbitraire de l'inspecteur—1671.

Hon. Fisher—Résume la loi—1672; deux inspections—1672; viandes abattues et viandes en boîte préparées sous surveillance fonctionnaire et portant marques d'inspection—1670; légumes, fruits et poisson fabriqués librement ne portent pas marques, mais fabriques peuvent être inspectées en tout temps—1672.

M. Martin—Industrie des conserves à l'I. P.-E.—1672; inégalité de traitement—1673; homarderies inspectées par acheteurs de France et d'Angleterre—1673; le public n'a pas demandé cette mesure—1673.

M. Taylor—Cas de Davies—1674; cas de bacon en transit—1674.

M. Roche—Inconvénients de l'obligation de certificat d'inspection—1674.

M. Alcorn—Epoque de l'apposage des étiquettes—1675.

Hon. Fisher—En ce qui concerne commerce d'exportation ou interprovincial cette loi invalidera lois provinciales et lois municipales—1678; si une maison fabrique à la fois pour le commerce d'exportation et pour le commerce local, toutes les conserves fabriquées dans cet établissement doivent subir inspection et marquage—1678.

Hon. Foster—Alors il y aura deux sortes de produits sur le marché—1679; la faveur va aux produits marqués—1679; bientôt il faudra marquer tout et inspecter tous les étaux—1680; cela n'aura plus de fin—1680.

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*LOI LE L'INSPECTION DES CONSERVES EN BOITES—*Suite.*

Hon. Fisher—On aurait plutôt cru que les fabricants chercheraient à échapper à l'inspection—1681; le ministre pourrait être mis à même de la refuser aux fabricants faisant commerce purement local—1682.

Hon. Foster—On pourrait faire séparer dans établissements faisant les deux commerces les deux produits pour exportation et pour commerce local—1682; attentat à la liberté de commerce, les "jobbers"—1683; on n'arrivera à rien, si, de concert avec les autorités provinciales, on ne rend pas l'inspection générale—1684; enfin les estomacs de nos nationaux méritent autant d'égards que ceux des étrangers—1684.

Hon. Fisher—Persiste à croire qu'il vaut mieux laisser les autorités locales s'occuper de la consommation locale—1685; croît qu'il est impossible de séparer dans une fabrique les viandes de consommation locale et de consommation extérieure—1686; pour la consommation locale le nom du fabricant est la meilleure étiquette—1686.

M. Lefurgey—Les homardiers de l'I.P.-E.—1687.

Hon. Fisher—Le bill prescrit seulement les facilités d'inspection—1688; a décidé de ne pas mettre de date d'inspection sur étiquettes—1688.

M. Lalor—Le bill ne donnera pas plus de protection que nous n'en avons à présent—1690; ou bien il faudra un inspecteur par fabrique et à poste fixe—1691; il est faux que dans Ontario on fasse des conserves de poulet avec des veaux d'un jour—1692.

M. Marshall—Proteste que les conserves de volaille d'Ontario contiennent bien de la volaille—1692.

Hon. Fisher—L'inspection des conserves de poulet pourrait rentrer dans même catégorie que celle du poisson—1694.

M. E. D. Smith—Demande arrangements pour légumes—1625.

Hon. Fisher—Les règlements seront incorporés à la loi—1696.

Reprise—2053.

Hon. Fisher—Annonce qu'il proposera certaines modifications pour restreindre pouvoir du ministre de faire certains règlements—2053; soulager ministre de certaines responsabilités—2053; propose examen du bill article par article—2053; dispositif à porter à \$75,000 crédit nécessaire pour inspecteurs—2054; détail des dépenses d'inspecteurs—2056; calcul des établissements faisant le commerce d'exportation ou interprovincial—2058; enquête de M. Moore—2058; évaluation du nombre des délinquants à trente-cinq—2058; nature du rapport Moore rassurante—2058; nos conserves sont faites par des ouvriers canadiens et non par des étrangers—2059.